Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026_010-DE

Conseil municipal du jeudi 12 février 2026

CM2026-010 ENEDIS : création d'une servitude – Parcelles BE n°317 et 191 – Rue de la Gare

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjointe ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Céline KERANGUEVEN ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Catherine DENIEL ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Philippe ÉGELÉ, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nelly GALAIS

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 3 février 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	26
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026_010-DE

CM2026-010 ENEDIS : création d'une servitude – Parcelles BE n°317 et 191 – Rue de la Gare

Madame Sophie GUIAVARCH a donné lecture de la délibération :

La commune est propriétaire de parcelles cadastrées BE n°317 et 191 rue de la Gare, constituées d'un espace vert sur lequel est implanté un poste de transformation électrique référencé 29069P0907 MILLET.

Afin d'assurer la qualité et la pérennité de l'alimentation électrique, ENEDIS a pour projet d'effectuer des travaux d'amélioration sur le réseau d'électricité publique.

Dans ce cadre, la société ENEDIS a sollicité la ville de Guilers pour la mise en place d'une convention de servitudes sur ces parcelles pour le remplacement d'un câble HTA souterrain.

La convention de servitudes est consentie par la commune de Guilers à titre gratuit, et conclue pour la durée de vie des ouvrages. Le libre accès aux canalisations est également accordé à la société ENEDIS pour l'installation et la maintenance des ouvrages électriques.

La convention devra faire l'objet d'une régularisation par acte notarié, aux frais de la société ENEDIS, afin d'en garantir la publication au service de la publicité foncière.

* * *

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la **commission « Urbanisme, aménagement et développement durable » du 5 février 2026** : favorable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **A approuvé** la convention ci-annexée,
- **A autorisé** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes avec ENEDIS,
- **A autorisé** Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE



La secrétaire de séance,
Nelly GALAIS

